

TRAVAILER EN HAUTEUR, en protection antichute formation de base

Tout travail comportant un risque de chute de plus de 2 mètres doit être exécuté par du personnel spécialement formé. Que ce soit sur une échelle, un toit, un échafaudage, etc... cette formation vous est destinée. La formation est scindée en une partie théorique et une partie pratique. Une évaluation écrite et pratique donne droit à la certification. Le plan de formation et le cursus sont conformes à l'OPA (art.8) et aux directives SUVA pour le travail en hauteur.

Public cible	Toute personne amenée à travailler en hauteur dans le cadre de son travail.
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Principes du travail en hauteur• Bases légales• Équipements de Protection Individuelle Antichute• Antichute et ses caractéristiques• Systèmes de maintien au poste de travail• Systèmes de retenue• Secours aux victimes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Réduction des risques de chute et des conséquences liées ainsi que l'amélioration du confort de travail en hauteur, tout en répondant aux exigences légales et aux normes actuelles.• Les participant-e-s de ce cours acquerront les connaissances et les compétences nécessaires pour l'utilisation des EPI antichute.
Lieu	Centre de formation SECURITE INDUSTRIE - Penthalaz.
Horaires	De 08h à 17h
Dates	Disponible sur la plateforme d'inscription aux cours de l'Unil.
Matériel et/ou, équipement à prendre	Chaussures de sécurité. EPI antichute si vous en possédez, sinon un équipement vous sera mis à disposition.
Prix	390.- (pauses et repas inclus)
Inscription	https://courses.unil.ch/unisep Attention la formation est limitée à 6/12 personnes par sessions.
Langue	Français
Attestation	Certification officielle de formation pour le travail en hauteur.
Remarques, divers	La validité de la formation est de 3 ans
Responsable de la formation	Le domaine de formation du service de sécurité UniSEP +41 21 692 25 70 unisep.formation@unil.ch